

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 31 AOÛT 2022

Un nouveau président à la tête d'AVOCATS.BE (Ordre des barreaux francophones et germanophone)

Le 1^{er} septembre 2022, Pierre Sculier, ancien bâtonnier de l'Ordre français du barreau de Bruxelles, accède à la présidence d'AVOCATS.BE.

Il succède à Xavier Van Gils, devenant ainsi le 8^e président de cette institution.

L'Ordre des barreaux francophones et germanophone compte 8.188 avocats, issus des 11 barreaux francophones et germanophone.

Qui est Pierre Sculier ?

Avocat à l'Ordre français du barreau de Bruxelles depuis 1977, il en a été le bâtonnier de 2016 à 2018.

Auparavant, il a été membre du Conseil de l'Ordre de ce barreau durant trois ans et membre du conseil d'administration d'AVOCATS.BE durant cinq ans.

Il a été également juge suppléant au Tribunal du travail de Charleroi jusqu'en août 2021.

Il est membre associé du Centre Perelman de Philosophie du droit de l'ULB.



Quelles sont les priorités de sa présidence ?

Le Président Sculier est sensible aux mutations que notre société connaît et qui seront croissantes. Notre société est déjà confrontée à des difficultés économiques dues notamment aux coûts de l'énergie ; nos activités sont également de plus en plus affectées par la numérisation et les progrès de l'intelligence artificielle.

Dans ce contexte, qui ne va pas manquer d'entraîner des changements juridiques importants, il est essentiel de garder le cap et de veiller à ce que soient garantis à tous un accès à la justice et un accès au droit.

À cet égard, le rôle de l'avocat est essentiel en ce que, par sa fonction, celui-ci est un passeur entre les citoyens et les autorités judiciaires, politiques, administratives et au niveau des entreprises. Il assure tant l'application du droit que la possibilité d'un procès équitable. Il n'y a pas de bonne justice sans avocat.

Contact presse :

Pierre Sculier

president@avocats.be

+32 497 43 03 01

Rue Haute, 139 bte 20 – 1000 Bruxelles | Tél. : 02 648 20 98

Le Président déclare à cet égard : « *Durant ma présidence comme dans mes fonctions antérieures, je militerai et poursuivrai mes efforts pour que l'avocat puisse pleinement assurer ses fonctions essentielles pour notre société. La modernisation de la profession et sa capacité de relever le défi de l'intelligence artificielle doivent être au rendez-vous. Les valeurs essentielles de notre profession (secret professionnel, déontologie, indépendance) doivent être préservées et défendues.*

Soyons une profession forte pour rencontrer l'attente et les besoins de la société et des justiciables ».

AVOCATS.BE, qu'est-ce que c'est ?

AVOCATS.BE est la dénomination sous laquelle se présente depuis quelques années l'Ordre des barreaux francophones et germanophone afin de mieux faire comprendre au grand public sa mission de représentation des avocats.

L'Ordre des barreaux francophones et germanophone est une personne morale de droit public créée par la loi du 4 juillet 2001. Il est composé de onze barreaux : Brabant wallon, Bruxelles (Ordre français), Charleroi, Dinant, Eupen, Liège-Huy, Luxembourg, Mons, Namur, Tournai, Verviers. Ces barreaux comptent plus de 8.000 avocats.

Quelle est sa mission ?

L'avocat constitue un des organes essentiels de la justice et est reconnu comme tel par les diverses autorités.

AVOCATS.BE est le porte-parole des membres de cette profession. La loi lui donne des compétences spéciales en matière d'aide juridique, de stage, de formation professionnelle des avocats stagiaires, de formation des avocats, de déontologie.

Il procède à des études de problèmes scientifiques, pratiques, sociaux, économiques ou éthiques relatifs à la profession d'avocat en vue, notamment, d'organiser l'avenir de la profession. Il met en place des outils utiles à l'exercice de la profession d'avocat.

Il est en outre le porte-parole des justiciables lorsqu'il s'agit de défendre leurs droits et libertés fondamentales, un meilleur accès à la justice et un meilleur fonctionnement du service public de la justice.

Contact presse :

Pierre Sculier

president@avocats.be

+32 497 43 03 01

Rue Haute, 139 bte 20 – 1000 Bruxelles | Tél. : 02 648 20 98